



RENTRÉE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 2023 (ENFANTS NÉS EN 2020)

INSCRIPTION

Etape 1 : la mairie de CROTTET



L'inscription est de la compétence du maire. Présentez-vous au secrétariat de la mairie avec :

- le livret de famille
- un justificatif de domicile
- un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge

Etape 2 : l'école de CROTTET

Prenez rendez-vous avec le Directeur de l'école. Vous devrez présenter :

- le livret de famille
- un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge.
- le certificat de radiation pour les élèves venant d'une autre école

Pour prendre rendez-vous :  03.85.36.22.78  ce.0010334h@ac-lyon.fr

- Si l'enfant ne change pas d'école, vous n'avez pas à renouveler son inscription chaque année
- Si vous connaissez une famille qui vient d'arriver ou qui va arriver sur la commune, merci de passer l'information.

RADIATION

La radiation est de la compétence du directeur. Il convient de prendre rendez-vous avant la date du départ pour obtenir le certificat de radiation.

Si vous savez déjà que votre enfant ne fréquentera plus l'école l'an prochain, merci d'en avertir le directeur.

M. Coudurier-Curveur, le directeur